

Revenus des ménages

En 2018, le revenu des ménages accélérerait un peu : +3,1 % après +2,7 % en 2017, soutenu par le dynamisme des revenus d'activité et par la vive accélération des revenus de la propriété. Ainsi, le pouvoir d'achat du revenu des ménages conserverait globalement son rythme de croissance annuel (+1,4 %, comme en 2017), malgré l'accélération des prix de la consommation (+1,7 % après +1,3 %).

Après son accélération à l'automne 2018 liée à la réduction des cotisations salariales et de la taxe d'habitation, le pouvoir d'achat des ménages bénéficierait au premier trimestre des mesures de soutien annoncées en décembre (+0,5 %) puis ralentirait par contrecoup (+0,2 %). Le dynamisme de la fin d'année 2018, couplé aux nouvelles mesures, conduirait à un acquis de croissance annuelle du pouvoir d'achat du RDB de +2,0 % à la mi-2019.

Les revenus d'activité conserveraient leur dynamisme en 2018 et au premier semestre 2019

En 2018, les revenus d'activité des ménages continueraient de croître à une cadence soutenue (+2,7 % après +2,8 % ; *tableau 1*) en ligne avec le rythme d'évolution de la masse salariale

(+3,0 % après +3,1 %). Dans les branches marchandes non agricoles, la masse salariale demeurerait dynamique (+3,5 %, comme en 2017) grâce à l'accélération du salaire moyen par tête (+2,0 % en 2018 après +1,7 % en 2017 ; *graphique*) qui compenserait le ralentissement de l'emploi salarié (+1,5 % après +1,8 %). De leur côté, les revenus d'exploitation des entrepreneurs individuels ralentiraient légèrement (+0,1 % après +0,3 %). Début 2019, la masse salariale reçue par les ménages accélérerait (+0,8 % au premier trimestre, *tableau 2*).

L'excédent brut d'exploitation des ménages purs¹ ralentirait en 2018 (+1,8 % après +3,7 %). Les revenus de la propriété accéléreraient fortement (+10,9 % en 2018 après +4,9 %) : la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU) ainsi que les profits engendrés par les résultats favorables de 2017 auraient incité les entreprises à accroître nettement la distribution de dividendes.

1. Il correspond à la production de services de logement, déduction faite des consommations intermédiaires nécessaires à cette production (notamment les services financiers liés aux emprunts) et des impôts (taxe foncière). La production correspond aux loyers que les particuliers propriétaires du logement perçoivent de leurs locataires ou pourraient percevoir s'ils mettaient leur bien en location (« loyers imputés »).

Tableau 1

Revenu disponible brut des ménages

	Variations trimestrielles										Variations annuelles		
	2017				2018				2019		2017	2018	2019 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Revenu disponible brut (RDB) (100 %)	0,9	0,7	0,6	0,8	0,2	1,3	0,8	1,6	0,7	0,4	2,7	3,1	2,9
dont :													
Revenus d'activité (71 %)	1,0	0,7	0,6	0,8	0,8	0,6	0,4	0,5	0,7	0,5	2,8	2,7	1,9
Masse salariale brute (63 %)	1,1	0,7	0,7	0,9	0,9	0,7	0,5	0,6	0,8	0,6	3,1	3,0	2,1
EBE des entrepreneurs individuels ¹ (8 %)	0,2	0,2	0,5	0,3	-0,1	-0,3	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,2
Prestations sociales en espèces (35 %)	0,5	0,4	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,7	*	*	1,9	2,2	*
EBE des ménages purs (13 %)	1,3	1,0	0,8	0,6	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	3,7	1,8	1,2
Revenus de la propriété (8 %)	1,5	2,4	2,4	2,5	2,6	2,3	4,0	2,2	1,7	0,5	4,9	10,9	6,4
Prélèvements sociaux et fiscaux (-27 %)	0,7	0,6	1,3	0,8	2,6	-1,6	-0,2	-2,8	*	*	2,7	2,0	*
Cotisations des ménages (-11 %)	1,1	0,7	0,9	0,6	-7,5	-1,0	0,8	-4,6	*	*	3,2	-7,8	*
Impôts sur le revenu et le patrimoine (y compris CSG et CRDS) (-16 %)	0,5	0,6	1,7	0,9	9,7	-2,0	-0,7	-1,7	*	*	2,3	8,9	*
Prix de la consommation des ménages (comptes nationaux trimestriels)	0,7	0,1	0,1	0,5	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2	1,3	1,7	0,9
Pouvoir d'achat du RDB	0,2	0,7	0,4	0,4	-0,4	0,8	0,4	1,3	0,5	0,2	1,4	1,4	2,0
Pouvoir d'achat par unité de consommation	0,1	0,6	0,3	0,3	-0,5	0,7	0,3	1,2	0,4	0,1	1,0	1,0	1,6

Prévision

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2017.

1. L'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles. Il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur.

* ventilation non disponible en prévision à la date de finalisation de la Note de conjoncture (13 décembre 2018).

Source : Insee

Conjoncture française

Début 2019, les revenus de la propriété ralentiraient (+1,7 % au premier trimestre puis +0,5 % au deuxième).

Des mesures de soutien au pouvoir d'achat ont été annoncées le 10 décembre 2018

Différentes mesures de soutien au pouvoir d'achat ont été annoncées le 10 décembre 2018 et seraient mises en œuvre début 2019 : annulation, pour une certaine tranche de revenus, de la hausse de CSG intervenue en 2018 pour les retraités ; défiscalisation et exonération de cotisations sociales des heures supplémentaires ainsi que d'une prime exceptionnelle de fin d'année que pourraient verser certaines entreprises ; augmentation de 100 euros par mois des revenus perçus par les salariés au niveau du Smic.

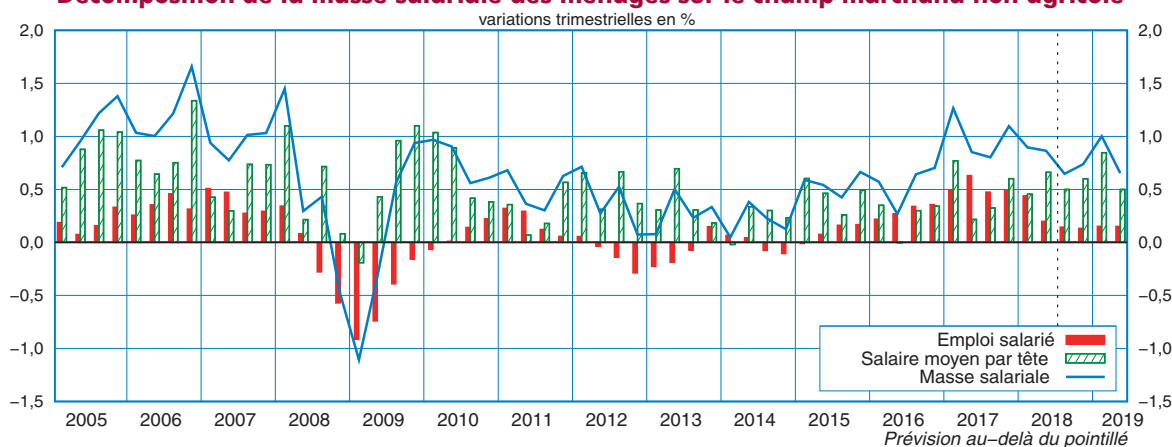
Les modalités de mise en œuvre de ces mesures ne sont pas encore précisément connues au moment où s'achève la rédaction de cette Note de conjoncture (13 décembre 2018). Elles ont néanmoins été intégrées globalement au scénario de prévision. L'ordre de grandeur de l'impact global serait d'environ +0,5 point de RDB au premier trimestre 2019.

Cet ordre de grandeur est à considérer avec prudence puisque l'impact des mesures dépendra *in fine* en partie de leurs modalités et de leur calendrier de mise en œuvre ainsi que du comportement des entreprises appelées à verser une prime exceptionnelle à leurs salariés.

Les prestations sociales accéléreraient un peu en 2018

En 2018, les prestations sociales en espèces accéléreraient légèrement (+2,2 % après +1,9 %), soutenues par celles des prestations de sécurité sociale (+2,3 % après +1,8 % en 2017). En particulier, les pensions de retraite retrouveraient une croissance plus proche de leur tendance sous l'effet de la fin du décalage de l'âge légal de départ à la retraite. En effet, 2018 serait la première année depuis 2011 pour laquelle le flux de départ à la retraite correspondrait à une génération entière. De même, les « autres prestations d'assistance sociale » accéléreraient nettement en 2018 (+2,3 % après +1,7 %). En revanche, les prestations d'assistance sociale ralentiraient en 2018 (+1,8 % après +3,3 %). Après une relative atonie en début d'année 2018, due à la baisse de l'abattement portant sur les revenus d'activité pris en compte dans le calcul de la prime d'activité, la revalorisation exceptionnelle

Décomposition de la masse salariale des ménages sur le champ marchand non agricole



Source : Insee

Tableau 2

De la masse salariale des entreprises non financières à celle reçue par les ménages

	Variations trimestrielles									Variations annuelles			
	2017				2018				2019		2017	2018	2019 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Entreprises non financières (ENF) (67 %)	1,3	0,9	0,8	1,1	0,9	0,9	0,6	0,7	1,0	0,6	3,6	3,6	2,3
Entreprises financières (4 %)	-0,2	0,4	0,4	0,5	0,8	0,5	0,4	0,8	1,0	0,7	1,5	2,3	2,5
Administrations publiques (22 %)	0,9	0,6	0,4	0,4	0,9	0,3	0,1	0,1	0,4	0,3	2,5	1,9	0,8
Ménages hors EI (2 %)	0,2	-0,5	-0,4	-0,3	1,3	0,2	-0,2	0,2	0,2	0,1	-1,2	0,8	0,3
Masse salariale brute reçue par les ménages (100 %)	1,1	0,7	0,7	0,9	0,9	0,7	0,5	0,6	0,8	0,6	3,1	3,0	2,1
dont : branches marchandes non agricoles	1,3	0,9	0,8	1,1	0,9	0,9	0,6	0,7	1,0	0,7	3,5	3,5	2,6

Prévision

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2017.
Source : Insee

de cette prime intervenue au quatrième trimestre 2018 soutiendrait la croissance des prestations d'assistance sociale en fin d'année.

Début 2019, l'évolution des prestations sociales en espèces dépendra en partie des modalités de mise en œuvre des mesures de soutien au pouvoir d'achat annoncées en décembre. Par ailleurs, les pensions de retraite, les allocations familiales, les pensions d'invalidité et les rentes d'accidents du travail et de maladie professionnelle seraient revalorisées de 0,3 % début 2019.

Les prélèvements sociaux et fiscaux ralentiraient en 2018

Sur l'ensemble de l'année 2018, les prélèvements sociaux et fiscaux à la charge des ménages ralentiraient (+2,0 % après +2,7 %). Les cotisations sociales à la charge des ménages baisseraient nettement (-7,8 % après +3,2 %), tandis que les impôts sur le revenu et le patrimoine accéléreraient (+8,9 % après +2,3 %). Au 1^{er} janvier 2018, le taux de la contribution sociale généralisée (CSG) a été en effet relevé de 1,7 point tandis que le taux de cotisation a été diminué de 2,2 points pour les salariés du secteur privé, et de 2,15 points pour les indépendants. Le taux de cotisation a diminué de nouveau (-0,95 point) en octobre 2018 avec la suppression du reliquat de cotisations d'assurance chômage pour les salariés. Certains ménages ont bénéficié de baisses d'impôts avec la mise en place du PFU et la transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière. Au troisième trimestre, l'universalisation du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile a réduit les impôts versés par les ménages tandis que la réduction de la taxe d'habitation fait principalement sentir ses effets au quatrième trimestre 2018.

Début 2019, un contrecoup comptable suivrait la réduction de taxe d'habitation, mesure principalement comptabilisée au quatrième trimestre 2018 (*éclairage : le traitement des*

réductions de taxe d'habitation dans les comptes nationaux trimestriels). Les mesures de soutien au pouvoir d'achat joueraient en revanche à la baisse (défiscalisation des heures supplémentaires et d'une prime exceptionnelle de fin d'année). Enfin, l'impact du changement de dates de collecte de l'impôt sur le revenu (prélèvement à la source) serait comptablement neutralisé par la correction des variations saisonnières, y compris les effets de trésorerie liés au calendrier de versement des crédits d'impôt (*éclairage : le traitement comptable du prélèvement à la source*).

L'acquis de croissance annuelle du pouvoir d'achat serait de +2,0 % mi-2019

En 2018, le revenu disponible brut (RDB) nominal des ménages accélérerait (+3,1 % après +2,7 %), soutenu par le dynamisme des revenus d'activité. Parallèlement, les prix de la consommation accéléreraient également en moyenne annuelle (+1,7 % après +1,3 %), de sorte que le pouvoir d'achat du RDB conserverait en 2018 le même rythme de hausse qu'en 2017 (+1,4 %). Ramené à un niveau individuel pour tenir compte des évolutions démographiques, le pouvoir d'achat par unité de consommation progresserait de +1,0 % en 2018, comme en 2017.

En 2019, compte tenu de la baisse prévue de l'inflation et en intégrant une première estimation de l'effet des mesures de soutien annoncées le 10 décembre, le pouvoir d'achat du RDB progresserait de +0,5 % au premier trimestre, puis ralentirait par contrecoup au deuxième (+0,2 %). Le dynamisme enregistré en fin d'année 2018 couplé à l'effet de ces mesures conduirait à un acquis de croissance annuelle du pouvoir d'achat du RDB de +2,0 % à mi-2019, supérieur à la croissance du pouvoir d'achat prévue pour l'ensemble de l'année 2018. ■